

■ **Coopérative de l'Industrie du Bois**, à Chêne-Bourg, favoriser et garantir par une action commune, etc. (FOSC du 07.10.2003, p. 7). L'inscription N° 11004 du 01.10.2003 est partiellement annulée en ce sens que Castelli Adrien, de Genève, à Chêne-Bourg, demeure administrateur sous-directeur, avec signature collective à deux. La procuration de Arnaboldi Marie-Christine, en réalité fondé de procuration, et non pas administratrice, est radiée.

Journal no 13551 du 25.11.2003  
(02007082 / CH-660.0.103.947-7)